

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 5 : Enseignement Supérieur et Recherche

Fonctionnement

Chapitre 936 : Action économique
Code Fonctionnel 67 : Recherche et innovation
Programme 67003 : Soutien à la diffusion de la recherche
Action 16700304 : Évaluations, études, actions support (y compris CSR)

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Évaluations, études, actions support (y compris CSR)" est abondée de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et 0,5 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 933 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" ; Code fonctionnel 326 "Manifestations sportives" ; Programme 32005 "Participation de la Région aux JOP 2024" ; Action 13200502 "Participation de la Région au financement des JOP 2024".

Exposé des motifs de l'amendement :

**CONNECTER LES PÔLES UNIVERSITAIRES À L'OFFRE DE LOGEMENT ET DE TRANSPORT :
UN ENJEU ESSENTIEL**

La Région participe aux financements des pôles universitaires, conformément au Contrat de Plan État-Région, pour de la rénovation et des constructions nouvelles.

Cependant, dans cette perspective, il apparaît primordial de penser l'articulation entre les pôles universitaires, l'offre de logements pour un public étudiant et la disponibilité de transports en commun.

Pour tenir nos objectifs de décarbonation, cette réflexion sur l'accessibilité des pôles universitaires est nécessaire, particulièrement en grande couronne où l'usage de la voiture pour les trajets domicile-université reste significatif. Pour ne prendre qu'un exemple, le site de Neuville à l'université de Cergy-Pontoise ne semble pas avoir été pensé en réseau.

Par cet amendement, nous proposons donc de confier à l'Institut Paris Région une mission d'analyse de la connexion entre les pôles universitaires et l'offre de logements et de transports en commun et de livrer une prospective pour l'amélioration de l'existant et pour les projets futurs.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

Conseil régional
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 5 : Enseignement Supérieur et Recherche
Fonctionnement
Chapitre 936 : Action économique
Code Fonctionnel 67 : Recherche et innovation
Programme 67001 : Soutien à la recherche et à l'innovation
Action 16700105 : Allocations de recherche et Chaires

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Allocations de recherche et Chaires" est abondée de 3,4 M€ en autorisations d'engagement et 3,4 M€ en crédits de paiement.

L'amendement est gagé pour les autorisations d'engagement :

- pour **3,2 M€** sur le chapitre 933 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" ; Code fonctionnel 326 "Manifestations sportives" ; Programme 32005 "Participation de la Région aux JOP 2024" ; Action 13200502 "Participation de la Région au financement des JOP 2024" ;
- pour **0,2 M€** sur le Chapitre 936 "Action économique" ; Code fonctionnel 67 "Recherche et innovation" ; Programme 67002 "Soutien à l'innovation" ; Action 16700206 "Appui à l'innovation, évaluation, études et promotion".

L'amendement est gagé pour les crédits de paiement :

- pour **3,4 M€** sur le chapitre 933 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" ; Code fonctionnel 326 "Manifestations sportives" ; Programme 32005 "Participation de la Région aux JOP 2024" ; Action 13200502 "Participation de la Région au financement des JOP 2024".

Exposé des motifs de l'amendement :

100 FINANCEMENTS DOCTORAUX SUR LA TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

La France compte 71 500 doctorant·es inscrit·es en doctorat à la rentrée 2021, un chiffre en forte baisse, de 9% en 10 ans. Dans ce contexte, la Région a offert, en 2023, un financement doctoral de trois ans à 25 jeunes chercheur·ses.

Pourtant, face aux nombreuses crises que traverse la société et au besoin de réponses scientifiques aux problèmes publics, la Région peut, à notre sens, contribuer à la fois à l'amélioration des conditions matérielles des chercheur·ses et à l'impulsion des dynamiques de recherche inclusives et ouvertes dans tous les domaines scientifiques.

Afin de répondre à la baisse structurelle du nombre de doctorant·es en France, soulignée dans le SRESRI, nous proposons par cet amendement le **financement de 100 doctorats supplémentaires pour la rentrée 2024 sur le thème de la transition social-écologique et avec un minimum de 50 financements pour des sujets de Sciences Humaines et Sociales (SHS), à ce jour insuffisamment soutenues par la Région de l'avis général dans la communauté scientifique publique (hors écoles privées qui créent des synergies avec les entreprises).**

En éclairant les décideur·ses tant sur les enjeux de l'époque que sur la façon d'y répondre, les SHS permettent d'orienter et d'adapter les politiques publiques selon les besoins, notamment pour accompagner les transitions économique, écologique, sociale et démocratique.

Le financement d'un doctorat représente 34 000€ par an pendant 3 ans. L'affectation de 3,4 millions d'euros d'autorisations d'engagement permet donc de financer ces 100 doctorats en Ile-de-France.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

Conseil régional
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 5 : Enseignement Supérieur et Recherche

Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Code Fonctionnel 23 : Enseignement supérieur

Programme 23003 : Actions en faveur de l'enseignement supérieur

Création d'une action : Fonds d'urgence contre la précarité étudiante et des jeunes

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Fonds d'urgence contre la précarité étudiante et des jeunes" est créée et abondée de 15 M€ en autorisations d'engagement et 15 M€ en crédits de paiement.

L'amendement est gagé en AE et en CP :

- pour **10,2 M€** sur le Chapitre 930 "Services Généraux" ; Code fonctionnel 020 "Administration Générale de la collectivité" ; Programme 02004 "Frais de fonctionnement administratif et de l'entité" ; Action 10200401 "Loyers et charges locatives" ;
- pour **2,1 M€** sur le Chapitre 930 "Services Généraux", Code fonctionnel 022 "Information, communication, publicité" ; Programme 02012 "Communication institutionnelle" ; Action 10201202 "Mission numérique" ;
- pour **1,5 M€** sur le Chapitre 932 "Enseignement, formation professionnelle et apprentissage", Code fonctionnel 256 "Autres" ; Programme 25011 "Orientation et accompagnement des jeunes" ; Action 12501104 "Agence de la promesse républicaine et de l'orientation" ;
- pour **1,2 M€** sur le Chapitre 936 "Action économique, Code fonctionnel 62 "Structure d'animation et de développement économique" ; Programme 62001 "Choose Paris Region" ; Action 16200102 "Choose Paris Region".

Exposé des motifs de l'amendement :

**SE DONNER LES MOYENS D'EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE
ET DES JEUNES EN ÎLE-DE-FRANCE**

La précarité étudiante et des jeunes explose depuis 2020 et la pandémie de covid : de trop nombreux·ses étudiant·es sont dans l'incapacité de manger à leur faim, d'avoir accès à une alimentation de qualité, de vivre dans un logement sain (dans lequel iels ne souffrent ni de chaud ni de froid ni d'insalubrité) ou encore d'avoir accès aux soins.

La Région n'apporte aucune réponse à cette urgence sociale mais promet, depuis 2021, la mise en œuvre d'une banque dite des jeunes pour permettre aux jeunes et étudiant·es d'emprunter de l'argent, à un taux "attractif" et de s'endetter pour financer leurs études.

Transposer, en France, le modèle universitaire néolibéral étatsunien qui génère une bombe de la dette étudiante et une probable nouvelle bulle financière serait particulièrement délétère pour les jeunes Francilien·nes.

Cette banque - qui n'a toujours pas vu le jour et c'est tant mieux - est, par ailleurs, une réponse particulièrement inadaptée aux besoins.

Nous proposons plutôt la création d'un fonds d'urgence contre la précarité étudiante et des jeunes, pour apporter une aide directe à ces publics particulièrement précaires. Dans ce cadre, plusieurs actions sont possibles : subventionner la création d'épiceries solidaires sur les campus, faciliter l'accès à des produits alimentaires de qualité dans des circuits courts, intervenir auprès des CROUS pour une meilleure progressivité des tarifs et des repas végétariens quotidiens, visant le 100% bio et local ou encore attribuer un chèque énergie complémentaire.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 : Environnement et Energie

Fonctionnement

Chapitre 936 : Action économique

Code Fonctionnel 67 : Recherche et innovation

Programme 67001 : Soutien à la recherche et à l'innovation

Action 16700106 : Programmes de recherche d'intérêt majeur

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Programmes de recherche d'intérêt majeur" est abondée de 4 M€ en autorisations d'engagement et 4 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 930 "Services Généraux" ; Code fonctionnel 020 "Administration Générale de la collectivité" ; Programme 02005 "Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité" ; Action 10200502 "Informatique".

Exposé des motifs de l'amendement :

SOUTIEN À LA RECHERCHE ACADÉMIQUE : LA BAISSSE EST INCOMPRÉHENSIBLE POUR LES CHERCHEUR·SES QUI TRAVAILLENT POUR LES DIM ET LES QIM

La Région soutient la recherche académique à travers le financement des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM). Entre 2017 et 2021, elle a soutenu 13 DIM puis, depuis la séance de la commission permanente du 20 mai 2022, elle en soutient 9 nouveaux pour la période 2022-2026.

En outre, la Région a décidé de compléter ce soutien à la recherche par le financement de Questions d'Intérêt Majeur (QIM), au nombre de 6 en 2023 et annonce vouloir en ajouter 2 nouvelles au dispositif en 2023.

Cette ligne budgétaire, "Programme de recherche d'intérêt majeur", a connu une sur-consommation en Autorisation d'engagement en 2023 puisque 11,1 M€ étaient inscrits au BP 2023 et 13,182 M€ sont affectés au 31/12.

Pourtant, nous observons une baisse des subventions en fonctionnement pour cette action en 2024 de :

- 1 M€ entre le BP 2023 et le BP 2024 ;
- 3 M€ entre le montant des AE affectés au 31/12/23 et le BP 2024.

Cette baisse significative s'inscrit, en outre, dans un contexte de montant en charge prévisionnel du dispositif avec deux nouvelles QIM.

Le Pôle Écologiste rétablit, par cet amendement, un montant de subventions conforme aux engagements pris par la Région dans le cadre du contrat qui la lie aux porteurs de projet des DIM et des QIM (+3 M€) et permet, de plus, l'ajout de deux QIM en 2024 (+1 M€).

Le Président du groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 5 : Enseignement Supérieur et Recherche
Investissement
Chapitre 906 : Action économique
Code Fonctionnel 67 : Recherche et innovation
Programme 67001 : Soutien à la recherche et à l'innovation
Action 16700103 : Programmes de recherche d'intérêt majeur

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Programmes de recherche d'intérêt majeur" est abondée de 3,5 M€ en autorisations de Programme et 3,5 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AP et CP sur le chapitre 906 "Action économique" ; Code fonctionnel 67 "Recherche et innovation" ; Programme 67002 "Incubateurs et grands projets d'innovation" ; Action 16700210 "Incubateurs et grands lieux d'innovation".

Exposé des motifs de l'amendement :**SOUTIEN À LA RECHERCHE ACADÉMIQUE : LA BAISSSE EST INCOMPRÉHENSIBLE POUR LES
CHERCHEUR·SES QUI TRAVAILLENT POUR LES DIM ET LES QIM**

La Région soutient la recherche académique à travers le financement des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM). Entre 2017 et 2021, elle a soutenu 13 DIM puis, depuis la séance de la commission permanente du 20 mai 2022, elle en soutient 9 nouveaux pour la période 2022-2026.

En outre, la Région a décidé de compléter ce soutien à la recherche par le financement de Questions d'Intérêt Majeur (QIM), au nombre de 6 en 2023 et annonce vouloir en ajouter 2 nouvelles au dispositif en 2023.

Cette ligne budgétaire, "Programme de recherche d'intérêt majeur", a connu une sur-consommation en Autorisation d'engagement en 2023 puisque 11,1 M€ étaient inscrits au BP 2023 et 13,182 M€ sont affectés au 31/12.

Pourtant, nous observons une baisse des subventions en investissement pour cette action en 2024 de 1,5 M€ entre le BP 2023 et le BP 2024.

Cette baisse significative s'inscrit, en outre, dans un contexte de montant en charge prévisionnel du dispositif avec deux nouvelles QIM.

Le Pôle Écologiste rétablit, par cet amendement, un montant de subventions conformes aux engagements pris par la région dans le cadre du contrat qui la lie aux porteurs de projet des DIM et des QIM (+1,5 M€) et permet, de plus, l'ajout de deux QIM en 2024 (+2 M€).

Le Président du groupe :**Kader Chibane**